

COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON DE L'YONNE

COMPTE RENDU COMITÉ D'ADMINISTRATION N°3

du 15 octobre 2020

Version 2 du 24 octobre 2020

TABLE DES MATIÈRES

TITRE 1 Compte rendu du conseil d'administration du Comité Départemental de Badminton 89 n°3	3
1.1 Liste des élus du CA ayant été destinataires	3
1.2 Liste des élus Présent	3
1.3 Liste des élus absent excusé	3
1.4 Liste des élus absent non excusé	3
1.5 Liste des invités	3
TITRE 2 Ordre du jour	4
1 Approbation du CA du 21 septembre 2020	4
2 Approbation des votes 1 du 16/09/2020 et du vote 2 du 19/09/2020	4
3 Présentation du budget prévisionnel et échanges et différents vote non prévu à l'ordre du jour	4
4 Vote sur la répartition des commissions au sein Comité Départemental de Badminton de l'Yonne	4
5 Changement de banque	4
6 Dates championnats et interclubs saison 2020/2021	4
7 Date DAD	4
8 Date des CDJ	4
9 Discussion sur les projets de cette saison	4
10 Vote sur les calendriers	4
11 Information sur le calendrier	4
10 Information sur les actions de mises à jour du comité 89	4
11 Question diverses	4
TITRE 3 Déroulement	4
3.1 Approbation du CA du 21 septembre 2020	4
3.2 Approbation des votes 1 du 16/09/2020 et du vote 2 du 19/09/2020	4
3.3 Présentation du budget prévisionnel	5

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : 06 33 13 62 01 - Email : president.bad.yonne@gmail.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O.: 26.09.1998 n° agrément : 10466

3.3.1	Présentation du budget prévisionnel 2020 par le trésorier et discussions	5
3.3.2	Subventions conseil départemental de l'Yonne	5
3.3.3	Vote sur une aide au DAR (non prévu à l'ordre du jour)	5
3.3.4	Vote sur une aide aux stage Ligue (non prévu à l'ordre du jour)	5
3.3.5	Vote sur la mise en place du DAD aide au Stage Ligue (non prévu à l'ordre du jour)	6
3.3.6	Vote sur l'aide aux formations pour les licenciés de l'Yonne (non prévu à l'ordre du jour)	7
3.3.7	Information sur l'état des lieux et l'amortissement sur 4 ans (non prévu à l'ordre du jour)	7
3.3.8	Vote sur une aide à NATHAN BOUILLOT muté au club de TONNERRE (non prévu à l'ordre du jour)	7
3.3.9	Vote le remboursement des frais kilométriques (cnf statuts art.14)	8
3.3.10	Vote sur le prix d'inscription aux championnats	8
3.3.11	Vote sur le prix d'inscription aux interclubs	9
3.4	Vote sur la répartition des commissions au sein du Comité Départemental de Badminton de l'Yonne	9
3.4.1	Vote d'un vice-président (non prévu à l'ordre du jour)	9
3.4.2	Vote sur un trésorier adjoint (non prévu à l'ordre du jour)	9
3.4.3	Rappel des positionnements par "Commission"	9
3.4.3	Vote sur des positionnements par "Commission"	10
3.5	Changement de banque de "La POSTE" au "CRÉDIT MUTUEL" (non prévu à l'ordre du jour)	11
3.6	Dates des interclubs saison 2020/2021	11
3.6.1	Discussion sur les lieux et dates	11
3.7	Date DAD	11
3.6.1	Discussion sur les lieux et la date du DAD et l'intervenant	11
3.8	Dates championnats saison 2020/2021	11
3.8.1	Championnat de simple et de double	11
3.9	Dates des CDJ 2020/2021	11
3.10	Vote du calendrier saison 2020-2021	12
3.11	Information sur le calendrier saison 2020-2021	12
3.12	Discussion sur les projets de cette saison	12
3.13	Information sur les actions de mises à jour du comité 89	12
3.14	Questions diverses	13
3.14.1	Le dialogue de gestion et ANS	13
3.14.2	Information aux clubs	13
3.14.3	Situation des clubs en reprise suite au coronavirus ?	13
3.14.4	Situation des affiliations	13
3.14.5	Date du prochain CA	13

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : 06 33 13 62 01 - Email : president.bad.yonne@gmail.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O.: 26.09.1998 n° agrément : 10466

TITRE 1 | Compte rendu du conseil d'administration du Comité Départemental de Badminton 89 n°3

Le 15 octobre 2020 (quinze octobre deux mille vingt) à 19h30, en présentiel chez le Président du Comité de Badminton de l'Yonne, à TONNERRE.

La date et le lieu ayant été fixés par le Président dans les délais impartis conformément à l'article 12 des statuts.

1.1 Liste des élus du CA ayant été destinataires

Destinataires: Maxime BUTTURI, Jean-Michel PIERRELEE, Emilie FAURE, Eddy PINEL, Yan CORVELLEC, Corinne NICOLAZO, Mathieu CLEMENT, Sandrine MANIQUET.

1.2 Liste des élus Présent

La séance ayant commencée avec la présence de Maxime BUTTURI, Jean-Michel PIERRELEE, Emilie FAURE.

Le nombre d'élu présent étant $\frac{1}{3}$ le comité d'administration peut délibérer. Aucune prise de note n'a été effectuée entre 19h30 et 19h38.

Arrivée à 19h38 de Yan CORVELLEC et Sandrine MANIQUET en co-voiturage (266 kms)

Le secrétaire demande au président s'il désire qu'il soit le secrétaire de séance. Le Président valide, le secrétaire demande le vote du CA présent. Validation à l'unanimité. (5 voix pour)

La séance est officiellement ouverte à 19h47 avec prise de note par le secrétaire et a été fermée à 22h55.

Arrivée à 19H55 de Mathieu CLEMENT

1.3 Liste des élus absent excusé

Corinne NICOLAZO, Eddy PINEL

1.4 Liste des élus absent non excusé

Aucun

1.5 Liste des invités

Néant

TITRE 2 | Ordre du jour

- 1 Approbation du CA du 21 septembre 2020
- 2 Approbation des votes 1 du 16/09/2020 et du vote 2 du 19/09/2020
- 3 Présentation du budget prévisionnel et échanges et différents vote non prévu à l'ordre du jour
- 4 Vote sur la répartition des commissions au sein Comité Départemental de Badminton de l'Yonne
- 5 Changement de banque
- 6 Dates championnats et interclubs saison 2020/2021
- 7 Date DAD
- 8 Date des CDJ
- 9 Discussion sur les projets de cette saison
- 10 Vote sur les calendriers
- 11 Information sur le calendrier
- 10 Information sur les actions de mises à jour du comité 89
- 11 Question diverses

TITRE 3 | Déroulement

3.1 Approbation du CA du 21 septembre 2020

Résolution n°1 Approbation du CA du 21 septembre 2020

(envoyé par email et retranscrit le 22 septembre 2020)

Nombre de votant : 5 - Nombre de personne ayant voté : 5

Voix pour : 5 voix - Voix contre : 0 voix - Abstentions : 0 voix

Le CA du 21 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité

3.2 Approbation des votes 1 du 16/09/2020 et du vote 2 du 19/09/2020

Résolution n°2 Approbation du vote n°1 du 16 septembre 2020

Nombre de votant : 5 - Nombre de personne ayant voté : 5

Voix pour : 5 voix - Voix contre : 0 voix - Abstentions : 0 voix

Le vote n°1 du 16 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité

Résolution n°3 Approbation du vote n°2 du 19 septembre 2020

Nombre de votant : 5 - Nombre de personne ayant voté : 5

Voix pour : 5 voix - Voix contre : 0 voix - Abstentions : 0 voix

Le vote n°2 du 19 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : 06 33 13 62 01 - Email : president.bad.yonne@gmail.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

3.3 Présentation du budget prévisionnel

3.3.1 Présentation du budget prévisionnel 2020 par le trésorier et discussions

Le trésorier transmet aux membres un budget prévisionnel et présente ligne par ligne les sommes avec des annotations précisants : Les certitudes, les éléments non maîtrisés et les estimations prudentes.

Concernant la subvention ANS obtenue, il précise qu'une partie a été engagé sur le budget 2019-2020 et que 1000 € sont encore à engager. Il est demandé si les demandes sont précises ?

Le secrétaire confirme que les demandes sont fléchées précisément selon des actions. Il informe que le Président lui a fait demande des actions restantes afin de préparer la réunion et que ces dernières ont été transmises par email.

Le président n'ayant souvenir de ce point, le secrétaire enverra à l'ensemble du CA les information détaillées.

Le secrétaire rappel que les bilans doivent être effectués.

Arrivée de Mathieu CLEMENT durant la présentation du budget

Lors de la présentation des produits et charges, il est évoqué une nécessité de revoir certaines lignes notamment les subventions et le nombre de licenciés liés au COVID.

Le secrétaire précise que le CA doit aussi fixer le barème du remboursement des frais conformément à l'article 14 des statuts. Il précise que les taux et coûts de prestation devraient être votés afin que les clubs soient informé et d'avoir une traçabilité pour les années futures.

3.3.2 Subventions conseil départemental de l'Yonne

Jean-Michel informe le comité de subventions raté du CDOS en 2019 et Emilie rappelle que cette dernière est à demander avant fin novembre 2020.

3.3.3 Vote sur une aide au DAR (non prévu à l'ordre du jour)

Durant la présentation du budget est présenté la ligne jeune et l'impact des aides.

Une aide au DAR est demandé. Des échanges ont lieu avec pour base de fixer un taux ou une somme afin de pouvoir contrôler la dépense et permettre une pérennité pour les années suivantes.

Résolution n°4 Adoption du taux de 100 % pour les jeunes retenus au DAR.

Nombre de votant : 6 - Nombre de personne ayant voté : 6

Voix pour : 6 voix - Voix contre : 0 voix - Abstentions : 0 voix

Le taux d'aide pour les jeunes retenus au DAR est adopté à l'unanimité

3.3.4 Vote sur une aide aux stage Ligue (non prévu à l'ordre du jour)

Le sujet des aides pour les stages est évoqué et chacun à l'occasion de s'exprimer. Le secrétaire porte à l'attention des élus présents que le maigre budget du comité devrait aider l'ensemble des clubs et non quelques jeunes.

Résolution n°5 Adoption du taux de 70% pour les jeunes retenus aux stages Ligue.

Nombre de votant : 6 - Nombre de personne ayant voté : 6

Voix pour : 5 voix - Voix contre : 1 voix - Abstentions : 0 voix

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : 06 33 13 62 01 - Email : president.bad.yonne@gmail.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O.: 26.09.1998 n° agrément : 10466

Le taux d'aide de 70 % pour les jeunes retenus aux stages Ligue est adopté à la majorité pour les jeunes proposés par la commission jeune haut-niveau et validés par le CA.

3.3.5 Vote sur la mise en place du DAD aide au Stage Ligue (non prévu à l'ordre du jour)

La ligne budgétaire du DAD est évoqué et différentes questions ressortent.

Quand faire le DAD ? Qui peut le faire ? Quelles compétences sont nécessaires ?

N'ayant plus de référent technique sur le comité 89 et Yan CORVELLEC ayant été retiré de l'équipe technique régional, il précise de ce fait qu'il ne fera pas de bénévolat dans ce cadre et qu'en tant qu'élu il ne peut intervenir professionnellement au vu des statuts.

Les élus demandent si Mathieu CLEMENT peut le faire, mais mathieu ne connaît pas le protocole.

Le Président prendra contact avec Ronan FURIC afin d'avoir un intervenant pouvant présenter un devis.

Les élus discutent et fixent la somme de 500 € maximum pour l'intervention.

Le secrétaire précise qu'un bilan de l'action devra être fourni.

Mathieu CLEMENT propose d'effectuer un DAD au NORD et un DAD au SUD associé au DAD permettant une proximité.

Le secrétaire demande si une évaluation du nombre de jeune à été effectué. Personne ne s'étant penché sur la question, il donne donc les chiffres qu'il a récupéré la veille dont 19 potentiels détaillés ci-dessous :

Clubs	Total P2-B1
Badminton Club Villeneuvien	3
Sens Olympique Badminton Club	6
Stade Auxerrois	2
Club de Badminton Noyers/Ancy le Franc	8

Le secrétaire rappelle, les retours des années précédentes et l'engouement des jeunes de mutualiser le DAD avec les stages et d'intégration des autres catégories d'âge.

De ce fait les effectifs potentiels seraient plus conséquent et le stage profiterait à plus de jeunes du comité et de clubs.

Clubs	Minibad	Pou 1	Pou 2	Benj 1	Benj 2	Total Mini-P1	Total P2-B1	Total B2	TOTAL	En attente	Zone
Badminton Club Villeneuvien	0	0	0	3	2	0	3	2	5		Nord
Sens Olympique Badminton Club	1	2	1	5	1	3	6	1	10		Nord
Stade Auxerrois	0	0	1	1	0	0	2	0	2		Sud
Club de Badminton Noyers/Ancy le Franc	4	0	4	4	1	4	8	1	13	3	Sud
Ass. Badminton Bourgogne Avallon										2	Sud

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : 06 33 13 62 01 - Email : president.bad.vonne@gmail.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

Total par catégorie	5	2	6	13	4	7	19	4	30	
---------------------	---	---	---	----	---	---	----	---	----	--

Le Président informera les élus des éléments qu'il aura recueilli pour validation au prochain CA et avant la mise en place du DAD.

3.3.6 Vote sur l'aide aux formations pour les licenciés de l'Yonne (non prévu à l'ordre du jour)

Les formations sont mises en place par la ligue que ce soit pour les techniciens ou les GEO et les officiels techniques (OT).

Ainsi après différents échanges sur ce qu'il se faisait, il est proposé que les formations ci-dessous soient aidées à 70 % et sont évaluées à hauteur de 400 € pour cette saison.

Techniciens : MODEF, AB1, AB2J, EB1, EB2 A, EB2 J

GEO et OT : Arbitres (ALA, ALC), Juge arbitres (JALA, JALC)

Résolution n°6 Adoption du taux de 70% pour les aides aux formations.

Nombre de votant : 6 - Nombre de personne ayant voté : 6

Voix pour : 4 voix - Voix contre : 1 voix - Abstentions : 1 voix

Le taux d'aide de 70 % pour les formations est adopté à la majorité.

3.3.7 Information sur l'état des lieux et l'amortissement sur 4 ans (non prévu à l'ordre du jour)

Le trésorier rappelle que l'amortissement de l'état des lieux effectué par Yan CORVELLEC est terminé et ne rentre plus sur le budget de cette saison.

Le secrétaire propose que le diagnostic soit transmis à l'ensemble des clubs du territoire puisque ce dernier a été payé et permettra d'aider les clubs dans les demandes de subventions et les projets.

Une question est posée sur la raison de sa non diffusion.

Le secrétaire informe que le document a été utilisé pour les projets et subventions du comité mis en place depuis 3 ans et que les échanges compliqués avec la ligue ont amené la décision de ne pas le diffuser.

Résolution n°7 Adoption de la transmission du diagnostic

Nombre de votant : 6 - Nombre de personne ayant voté : 6

Voix pour : 6 voix - Voix contre : 0 voix - Abstentions : 0 voix

Le CA valide à l'unanimité la transmission aux clubs de l'Yonne du diagnostic.

3.3.8 Vote sur une aide à NATHAN BOUILLOT muté au club de TONNERRE (non prévu à l'ordre du jour)

Une aide non prévue à l'ordre du jour est évoquée lors du budget prévisionnel qui a été envoyée par Emilie FAURE par email aux Président et au trésorier.

Le secrétaire demande des précisions sur le montant des aides qui ont été demandées.

Il est répondu que le coût globale du pôle est d'environ 11 000 €.

Le secrétaire rappelle le "qui fait quoi" transmis par la FFBAD et présenté à l'AG qui oriente les missions des ligues et comités. Ainsi le comité 89 a vocation de soutenir les jeunes des catégories minibad à benjamin 2 pour le plus grand nombre et l'ensemble des clubs et non quelques jeunes hors de ces catégories.

Chacun à l'occasion de s'exprimer sur le sujet dont le chiffre de 1 400 € est ressorti. Lors des échanges, plusieurs sommes sont évoquées dont 300€ et 800 €.

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : 06 33 13 62 01 - Email : president.bad.yonne@gmail.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

Résolution n°8 Adoption d'une aide à Nathan BOUILLOT

Nombre de votant : 6 - Nombre de personne ayant voté : 6

Voix pour : 3 voix - Voix contre : 2 voix - Abstentions : 1 voix

L'aide de 800€ à Nathan BOUILLOT est adopté à la majorité.

Elle sera transmis au club de TONNERRE.

Le budget prévisionnel doit être affiné au vu des échanges du comité d'administration et n'a pu être voté en l'état.

Le trésorier remontera les modifications et fournira un budget ajusté pour validation au prochain comité d'administration ou par vote électronique.

3.3.9 Vote le remboursement des frais kilométriques (cnf statuts art.14)

Le secrétaire demande de fixer le prix de remboursement des frais kilométriques des bénévoles qui sont basés à 0,318 / km par les impôts.

Ce sujet amène des discussions car le trésorier ne comprend pas ce remboursement qui le choque car le bénévolat est gratuit. Le bénévolat inclus le temps passé gratuitement mais que les frais de carburant ne doivent pas être à la charge des bénévoles.

Le Président précise que Yan CORVELLEC n'est pas de l'Yonne est que c'est son choix.

Le Secrétaire propose de passer au vote.

Résolution n°9 Validation du vote du remboursement kilométrique.

Nombre de votant : 6 - Nombre de personne ayant voté : 6

Voix pour : 2 voix - Voix contre : 3 voix - Abstentions : 1 voix

Le CA n'a pas validé le tarifs de remboursement kilométrique.

Mathieu CLEMENT propose une côte mal taillée afin que le bénévole puisse obtenir un remboursement qui sera proposé au prochain CA.

Résolution n°10 Validation du principe de la côte mal taillé pour les frais kilométriques.

Nombre de votant : 6 - Nombre de personne ayant voté : 6

Voix pour : 4 voix - Voix contre : 1 voix - Abstentions : 1 voix

Le CA n'a pas validé le tarif de remboursement kilométrique qui sera proposé ultérieurement.

3.3.10 Vote sur le prix d'inscription aux championnats

Pour les inscriptions aux championnats, Emilie FAURE se souvient que le prix est de 10 € pour 1 tableau et de 13 € pour deux tableaux.

Il est proposé de rester sur ces prix.

Résolution n°11 Validation des tarifs d'inscription des championnats.

Nombre de votant : 6 - Nombre de personne ayant voté : 6

Voix pour : 6 voix - Voix contre : 0 voix - Abstentions : 0 voix

Le CA valide le prix de 10 € pour 1 tableau et de 13 € pour 2 tableaux à l'unanimité.

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : 06 33 13 62 01 - Email : president.bad.yonne@gmail.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O.: 26.09.1998 n° agrément : 10466

3.3.11 Vote sur le prix d'inscription aux interclubs

Pour les inscriptions aux interclubs, le prix était de 15 €, il est proposé de passer à 30 € / équipe.

Une discussion est engagée et chacun à l'occasion de s'exprimer.

Résolution n°12 Validation des tarifs d'inscription des interclubs.

Nombre de votant : 6 - Nombre de personne ayant voté : 6

Voix pour : 6 voix - Voix contre : 0 voix - Abstentions : 0 voix

Le CA valide le prix de 30 €/équipe à l'unanimité.

3.4 Vote sur la répartition des commissions au sein du Comité Départemental de Badminton de l'Yonne

3.4.1 Vote d'un vice-président (non prévu à l'ordre du jour)

Selon les statuts art.15, le comité peut comporter un Vice-Président.

"Les statuts des organismes départementaux sont libre d'imposer ou non ce choix selon l'article 1.7.7 des statuts fédéraux"

Emilie FAURE précise qu'il faut aussi un médecin selon les statuts. Le secrétaire rappelle que nous n'avons pas à gérer d'athlète de haut niveau et de ce fait ce point n'est pas indispensable. De plus aucun médecin ne s'étant proposé, le poste sera donc proposé à la prochaine assemblée générale.

Le Président précise qu'une association doit comporter 1 président et 1 secrétaire.

Le secrétaire rappelle que le bureau du comité doit comporter à minima un Président un secrétaire et un trésorier selon l'article 15 des statuts.

Le trésorier informe qu'en cas de démission, il suffira de faire une AGE afin de compléter le nombre.

Le secrétaire informe que c'est inutile car les postes vacants sont définis dans les statuts.

Aucune personne ne se propose au poste de vice-président, le poste est donc vacant jusqu'à la prochaine AG.

3.4.2 Vote sur un trésorier adjoint (non prévu à l'ordre du jour)

Le trésorier demande qu'un trésorier adjoint soit nommé afin qu'il y est une double signature en cas d'accident.

Une discussion est engagée et chacun à l'occasion de s'exprimer.

Mathieu CLEMENT se propose au poste.

Résolution n°13 Adoption au poste de trésorier adjoint

Nombre de votant : 6 - Nombre de personne ayant voté : 6

Voix pour : 6 voix - Voix contre : 0 voix - Abstentions : 0 voix

Le CA valide à l'unanimité Mathieu CLEMENT au poste de trésorier adjoint.

3.4.3 Rappel des positionnements par "Commission"

Ordre selon les dates de réponses

Commission Officiel Technique

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : 06 33 13 62 01 - Email : president.bad.yonne@gmail.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

Responsable : CORVELLEC YAN,
Aide à l'équipe : MANIQUET SANDRINE, PINEL EDDY, CLEMENT MATHIEU

Commission développement
Responsable : CORVELLEC YAN
Aide à l'équipe : CLÉMENT MATHIEU, PINEL EDDY

Commission formation
Responsable : CORVELLEC YAN
Aide à l'équipe : CLÉMENT MATHIEU, PINEL EDDY

Commission Compétition
Responsable Commission Compétition Générale : FAURE EMILIE
Responsable : Interclubs : PINEL EDDY
Adjoint Interclubs : BUTTURI MAXIME,
Responsable Championnats : FAURE EMILIE
Adjoint Championnats : NICOLAZO CORINNE, CLEMENT MATHIEU

Commission jeunes et accès au haut niveau
Responsable : CLÉMENT MATHIEU
Adjoint : MANIQUET SANDRINE,
Aide à l'équipe : FAURE EMILIE,

6 commissions non pourvu dont une obligatoire selon les statuts
Commission médicale
Commission classement
Commission badminton en entreprises
Commission territoire et équipement
Commission promotion de partenariat (UNSS, USEP, FSU)
Commission communication

Yan CORVELLEC informe que cette commission est importante car elle comprend la partie du site internet.

Il rappelle aussi que les accès OVH ne sont pas encore disponibles et qu'il est nécessaire de les avoir pour la facturation annuelle mais aussi pour la mise à jour PHP et des données. Il précise que Corinne NICOLAZO s'était proposée d'aider mais n'a pas eu de réponse après l'avoir sollicité.

Mathieu CLEMENT se propose au poste de la commission
Responsable : CLÉMENT MATHIEU

3.4.3 Vote sur des positionnements par "Commission"

Résolution n°14 Validation des commissions 2020-2024

Nombre de votant : 6 - Nombre de personne ayant voté : 6

Voix pour : 6 voix - Voix contre : 0 voix - Abstentions : 0 voix

Les commissions sont validées à l'unanimité.

Le Président devra mettre à jour sur "POONA" les fonctions de chacun car il est le seul à avoir accès aux ajouts des dirigeants.

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : 06 33 13 62 01 - Email : president.bad.yonne@gmail.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

3.5 Changement de banque de “La POSTE” au “CRÉDIT MUTUEL” (non prévu à l'ordre du jour)

Le trésorier propose de changer de banque afin de baisser les frais. Le Président précise que le CRÉDIT MUTUEL propose de bonnes aides.

Le secrétaire informe aussi que des outils sont disponibles comme la gestion de comptabilité.

Résolution n°15 Adoption du changement de banque.

Nombre de votant : 6 - Nombre de personne ayant voté : 6

Voix pour : 6 voix - Voix contre : 0 voix - Abstentions : 0 voix

Le changement de banque vers le CRÉDIT MUTUEL est validé à l'unanimité.

3.6 Dates des interclubs saison 2020/2021

Le président montre le calendrier simplifié en 1 page avec un week-end pour chaque ligne.

Les tournois privés ayant été positionnés ainsi que deux dates d'interclubs.

3.6.1 Discussion sur les lieux et dates

Le Président précise que les dates sont fixées en même temps que les Interclubs régionaux.

Les dates des ICD proposées sont le 10/01/2021 et le 28/02/2021.

3.7 Date DAD

3.6.1 Discussion sur les lieux et la date du DAD et l'intervenant

Une question est posée sur les contraintes de date du DAD.

Le secrétaire informe que les délais fixés sont à mi-décembre afin que le CTR puisse préparer le DAR.

Date : la date proposée par le Président et Emilie Faure est le 15 décembre 2020.

Le lieu proposé serait à Auxerre afin d'être centré.

Pour l'intervenant, il faudra attendre le retour du Président pour validation par le CA.

3.8 Dates championnats saison 2020/2021

3.8.1 Championnat de simple et de double

Le Président propose que le double soit fait en amont.

Le secrétaire rappelle que les dates sont fixées par rapport au calendrier national et régional afin que les jeunes soient qualifiés. Le simple étant plus important car en double les paires peuvent être rompu au niveau régional au vu des effectifs et du niveau des jeunes.

Le championnat de simple est proposé le 30 et 31 janvier 2021 à Ancy-le-Franc

Le championnat de double est proposé le 20 et 21 février 2021 à Villeneuve (en attente)

Les lieux seront à voir avec les clubs cependant le simple serait à prévoir dans la moitié SUD car la saison dernière la compétition se déroulait au NORD.

3.9 Dates des CDJ 2020/2021

Emilie évoque la possibilité que Maxence puisse valider son stage de 1er année STAPS lors des Circuits Départementaux Jeunes et ce en gestion et en encadrement.

Son stage est de 80 heures et Emilie sera le référent en présentiel.

Elle précise qu'il désire faire le MODEF pour sa formation STAPS.

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : 06 33 13 62 01 - Email : president.bad.yonne@gmail.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

Des échanges sont engagés sur les lieux et le nombre de CDJ. Jean-Michel demande si c'est les anciens SAMBAD ce qui est confirmé par Sandrine.
Emilie rappelle qu'il n'y avait pas beaucoup de monde.
Le secrétaire précise que des Promobad et les Proxy ont été mis en test sur Sens il y a 1 an ½ et que les jeunes appréciés. Ce qui est confirmé par Sandrine MANIQUET et Mathieu CLEMENT.

Les dates proposées sont :

CDJ 1 => 28 novembre 2020 à possibilité à Ancy le Franc

CDJ 2 => 16 janvier 2021 à ???

CDJ 3 => 08 mai 2021 possibilité à Villeneuve

Résolution n°16 Adoption des dates des CDJ du calendrier 2020-2021.

Nombre de votant : 6 - Nombre de personne ayant voté : 6

Voix pour : 6 voix - Voix contre : 0 voix - Abstentions : 0 voix

Les dates du CDJ est validé à l'unanimité.

Il est proposé de rappeler aux clubs des proxi et promobad pour que ces derniers puissent les mettre en place.

3.10 Vote du calendrier saison 2020-2021

Résolution n°17 Adoption du calendrier 2020-2021.

Nombre de votant : 6 - Nombre de personne ayant voté : 6

Voix pour : 6 voix - Voix contre : 0 voix - Abstentions : 0 voix

Le calendrier est validé à l'unanimité.

3.11 Information sur le calendrier saison 2020-2021

Sandrine MANIQUET demande si le calendrier sera communiqué et comment.

Le secrétaire informe avoir mis en place un google agenda permettant à chaque responsable de mettre à jour les dates en fonctions des changements.

Il propose qu'il soit intégré sur le site.

Résolution n°18 Adoption de l'intégration du calendrier 2020-2021 sur le site.

Nombre de votant : 6 - Nombre de personne ayant voté : 6

Voix pour : 6 voix - Voix contre : 0 voix - Abstentions : 0 voix

L'intégration du calendrier sur le site est validé à l'unanimité.

3.12 Discussion sur les projets de cette saison

Aucun sujet à traiter

3.13 Information sur les actions de mises à jour du comité 89

Le secrétaire informe le comité d'administration de la mise à jour du comité à son niveau et qu'il ne reste plus que la lettre du SIRET à récupérer à la Maison des associations à Auxerre afin de mettre à jour le comité au niveau du GREFFE des associations et que le Trésorier puisse faire les démarches avec la banque.

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : 06 33 13 62 01 - Email : president.bad.yonne@gmail.com

Association sportive loi de 1901 siren : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O. : 26.09.1998 n° agrément : 10466

3.14 Questions diverses

3.14.1 Le dialogue de gestion et ANS

Les interrogations sur les orientations du dialogue de gestion 2020 ont eu réponse dernièrement. La ligue est libre des délais et des axes.

Concernant l'ANS aucune réponse n'a été transmise sur les sommes allouées ni les bénéficiaires.

Une demande personnel sera transmise par le secrétaire en son nom propre.

3.14.2 Information aux clubs

Le secrétaire propose d'informer les clubs à travers ce compte rendu sur :

1 - Le soutien aux clubs via l'ouverture de don à "SOUTIENSTONCLUB"

<https://www.soutienstonclub.fr/register-my-club>

2 - Le don, CEC, 'obligation que le bénévolat soit inscrit sur le compte de résultats.

3.14.3 Situation des clubs en reprise suite au coronavirus ?

Les demandes de licence faite au 14 octobre 2020 en rouge

29-09-2020 Association Sportive D'hery	: 0
09-09-2020 Badminton Club Villeneuvien	: 50
02-09-2020 Ass. Badminton Bourgogne Avallon	: 5 (16 en attente)
02-09-2020 Union Sportive Jovinienne	: 0
27-08-2020 Club de Badminton Noyers/Ancy le Franc	: 52
24-08-2020 Asso.sportive Tonnerroise	: 09 (15 en attente)
21-08-2020 Aillant Sport Badminton	: 17
19-08-2020 Sens Olympique Badminton Club	: 83 (8 en attente)
<i>Baisse du nombre d'inscription chez les adultes, chez les jeunes très peu</i>	
19-08-2020 Stade Auxerrois	: 75

3.14.4 Situation des affiliations

8 clubs sont réaffiliés dont 2 n'ont pas encore licencié d'adhérent. Le secrétaire porte à l'attention des élus présents quant au déclenchement des assurances FFBAD et la responsabilité des Président des clubs notamment vis à vis du coronavirus.

3.14.5 Date du prochain CA

Le Président propose de faire le prochain CA avant la prochaine AG.

Mathieu précise qu'il est mieux de se voir avant et le secrétaire rappelle que 3 CA sont nécessaires selon les statuts.

Des discussions ont lieu et chacun s'exprime et propose des visio conférences et d'échanger sur le sujet.

2 autres CA sont donc proposés en visio-conférence.

Le Président informe que l'on se tiendra informé par email.

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : 06 33 13 62 01 - Email : president.bad.yonne@gmail.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O.: 26.09.1998 n° agrément : 10466

Tous les sujets de l'ordre ayant été épuisé la réunion se termine à 22h55.

Le présent compte rendu est signé par le Secrétaire et le Président

Le 16 octobre 2020 à Darvault

Le secrétaire
Yan CORVILLEC

Le Président
Maxime BUTURRI

Siège social : Maison des sports 10 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie, 89000 Auxerre

Tél. : 06 33 13 62 01 - Email : president.bad.yonne@gmail.com

Association sportive loi de 1901 siret : 44813583000033

date déclaration préfecture : 08.09.1998 date publication J.O.: 26.09.1998 n° agrément : 10466